



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SÉANCE ORDINAIRE

Séance du 27 juin 2024

à 20 heures 30 minutes - Salle du Conseil Municipal

Date de convocation : 20 juin 2024

Le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Madame **Isabelle COLLIGNON-MATHIEU, Maire**.

Étaient présents : Michel HERBY, Isabelle COLLIGNON-MATHIEU, Stéphane LASCAUX, Jonathan MORGADO, Michel STREIFF, Andrée BRUNET, Didier PIERSON, Amélie MARCHAL

Étaient excusés : Justine PAPA, Martine HAMITI, Frédéric DEMOISSON

Pouvoirs : Martine HAMITI donne pouvoir à Isabelle COLLIGNON MATHIEU, Justine PAPA donne pouvoir à Stéphane LASCAUX

A été nommée comme secrétaire de séance : Amélie MARCHAL

N° 2024-028 : TARIF CONCESSIONS CIMETIERE, COLUMBARIUM ET CAVES-URNES

- Vu la délibération du 20 juin 2020 fixant les tarifs des concessions cimetièrre et columbarium
- Vu la délibération du 5 octobre 2023 fixant les tarifs des caves-urnes
- Vu les dépenses liées à l'entretien régulier du cimetière

Madame Le Maire propose une modification des tarifs des concessions, du columbarium et des caves-urnes

Les concessions seront divisées en deux catégories : les concessions trentenaires et cinquantenaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'annuler toutes les délibérations, fixant les tarifs de concessions antérieures au 1^{er} Juillet 2024
- De fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} juillet 2024 :

⇒ Les concessions cimetièrre :
Concession d'une durée de 30 ans : 400 euros
Concession d'une durée de 50 ans : 600 euros

⇒ Les concessions columbarium :
Concession d'une durée de 30 ans : 1 200 euros
Concession d'une durée de 50 ans : 1 700 euros

⇒ Les concessions caves-urnes :
Concession d'une durée de 30 ans : 1 500 euros
Concession d'une durée de 50 ans : 2 000 euros

N° 2024-029 : CONVENTION GROUPEMENT DE COMANDES TRAVAUX DE VOIRIE AVEC MMD 54

Après avoir pris connaissance du renouvellement de la prestation d'adhésion au groupement de commande de travaux de voirie proposée par MMD 54 en partenariat avec le Département,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de recourir à cette prestation pour un coût de 110 € HT par an (132 € TTC),
- d'autoriser le maire à signer la convention de groupement de commande avec le Département de Meurthe et Moselle

N° 2024-030 : ENQUETE PUBLIQUE – DECLASSEMENT CHEMIN DES VIGNES DE LA RUE DES DALLES A LA PARCELLE B1034 ET UNE PARTIE DE LA RUE DES DALLES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment l'article L.161-10

Considérant d'une part que la commune est propriétaire du chemin des vignes de la rue des dalles à la parcelle B1034.

Considérant que chacune des parcelles jouxtant ce chemin est accessible par un autre sentier ;

Le Maire propose au conseil Municipal la désaffectation de fait du chemin des Vignes, ceci de la rue des Dalles jusqu'à la parcelle B1034.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de désaffecter le chemin des vignes, de la rue des Dalles jusqu'à la parcelle B1034
- Décide de désaffecter 0 a et 36 ca de la rue des Dalles
- Décide d'autoriser le Maire à engager les démarches correspondantes
- Autorise Le Maire à lancer la procédure d'enquête publique.

Fait à WAVILLE
Le 27 juin 2024

Le Maire,
Isabelle COLLIGNON-MATHIEU